

Sommaire

➤ **Membres des Organes Sociaux**

➤ **Rapport d'Activité du Conseil d'Administration**

1. Introduction

2. Activité de Réparation Navale

3. Bilan et Indicateurs

4. Participations Sociales

5. Plan des Investissements

6. Ressources Humaines

6.1. Charges de Personnel

6.2. Formation

6.3. Autres Indicateurs

7. Situation Économique et Financière

8. Perspectives pour l'année 2025

9. Proposition d'affectation des résultats

10. Remerciements

➤ **Bilan et Comptes**

▪ **Bilan**

▪ **Compte de Résultat**

➤ **Certification**

ACTIONNAIRES

LISNAVE INTERNACIONAL, S.A.	51 %
NAVALSET- Serviços Industriais e Navais, S.A.	49 %

Membres des Organes Sociaux

Mandat triennal 2022/2024

Conseil d'Administration:

Président:

José António Leite Mendes Rodrigues

Administrateurs:

José António Ferreira Mendes

José António Teixeira

João Rui Carvalho dos Santos

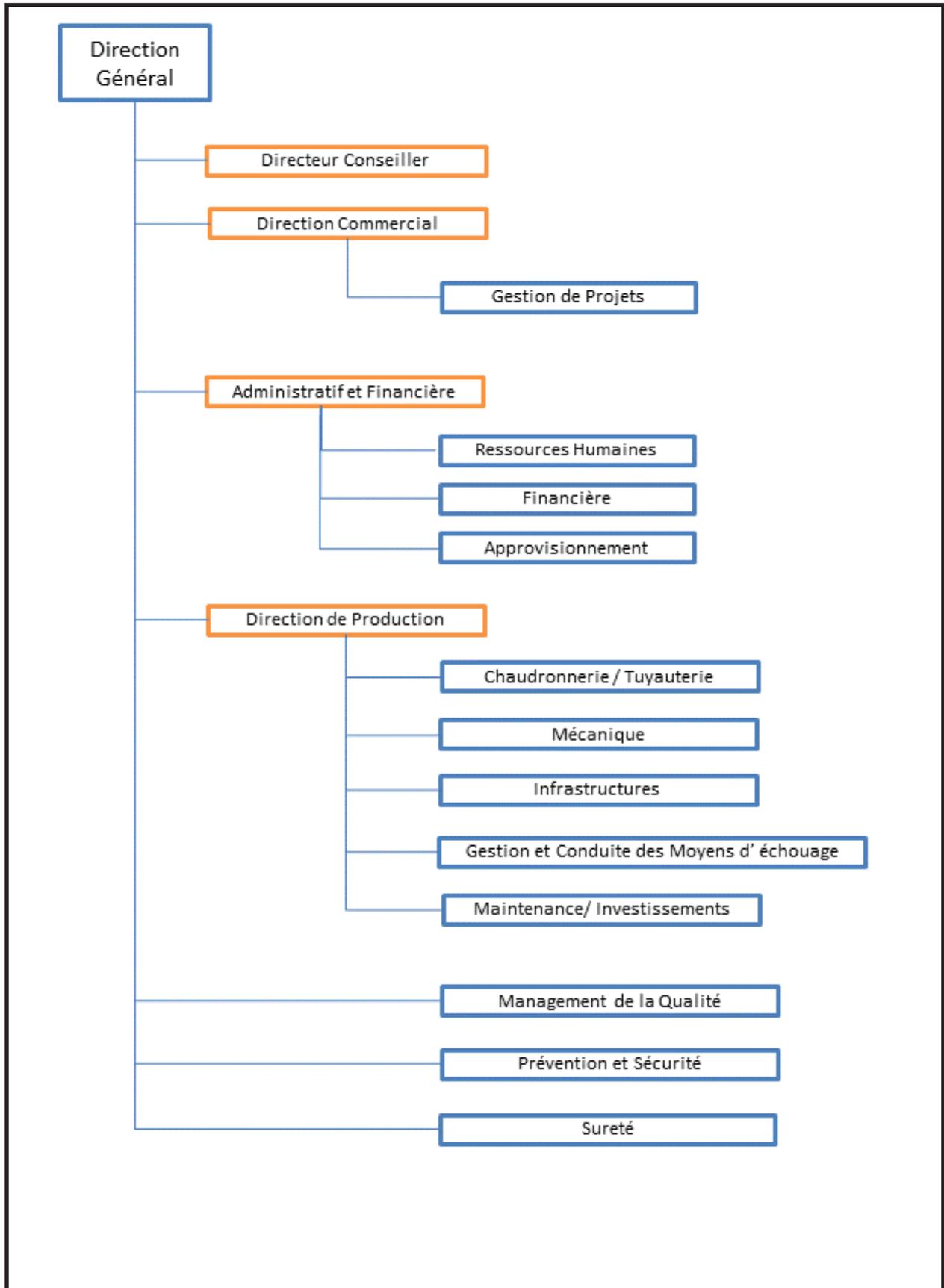
Cláudia Cristina Peláio Rodrigues Braz

Commissaires aux Comptes:

RACINE

Membre d'Ernst & Young

Dakar



RAPPORT D'ACTIVITÉ RELATIF À L'EXERCICE DE 2024

Messieurs les Actionnaires,

Le Conseil d'Administration de Dakarnave a l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération et approbation le rapport d'activité et des comptes relatifs à l'exercice de l'année 2024.

1. Introduction

En termes de chiffre d'affaires, 2024 a été la meilleure année de Dakarnave depuis le début de la concession, ayant atteint 19 849 M Fcfa, soit 14% au-dessus de 2023, qui a été la précédente meilleure année.

Pour obtenir ces résultats, des interventions ont été effectuées sur 194 navires en 2024, soit 36 navires de plus par rapport à 2023. Cette évolution très positive s'explique non seulement par l'augmentation du nombre de bateaux, notamment la flotte de pêche et de remorqueurs, qui ont contribué avec 146 interventions et 37% du chiffre d'affaires, mais aussi pour les grandes réparations en 4 navires de la marine marchande, qui ont ainsi atteint 59% du chiffre d'affaires.

Le résultat net de l'exercice 2024 est de 2 135 M Fcfa, qui correspond à une rentabilité des ventes de 10,8%, étant aussi le meilleur de l'histoire de Dakarnave.

Les Capitaux Propres représentent en 2024 une valeur de plus 5,6 fois celle du Capital Social, ce qui traduit la volonté que les actionnaires ont eu tout au long de la concession de maintenir l'entreprise capitalisée.

La finalisation de la concession a été prévue pour le 24 juin 2024, date de la fin du contrat de concession reliant l'état du Sénégal et le Dakarnave. Néanmoins, un avenant a été signé prorogeant le contrat de concession de 8 mois, jusqu'au 28 février 2025.

Malgré ce contexte de forte incertitude en relation à la continuité de l'activité de l'entreprise, la direction a pris la décision d'entreprendre une politique de continuité des efforts commerciaux auprès de clients, ce qui a permis d'atteindre les meilleurs résultats de l'histoire de Dakarnave.

2. Activité de Réparation Navale

Cette année a été un défi pour la capacité de production du chantier et, en plusieurs moments, nous a obligés à dépasser la capacité normale installée du chantier.

Le secteur de la marine marchande, avec 39 navires, a représenté un total de 59% du Chiffre d'Affaires en 2024, contre les 60% de l'année précédente.

La flotte de pêche, avec 133 navires réparés, a représenté un pourcentage de 30% du Chiffre d'Affaires, soit 6 103 M Fcfa, contre les 103 navires de 2023, qui avait représenté 22%, soit 3 732 M Fcfa, une augmentation à d'environ 64%, que s'explique par l'augmentation des navires qui ont échoué dans le Sincrolift e, en parallèle, par la plus grande utilisation du bassin para les navires de la marine marchante.

La partie du Chiffre d'Affaires relative aux commandes de la Marine de Guerre a représenté moins de 1%, avec 5 navires.

En 2024 la société a eu une très bonne occupation des moyens d'échouage. Le dock flottant, notre principal moyen d'échouage, a eu une occupation de 89% de sa capacité. La cale sèche a eu un taux d'occupation de 93%.

Au cours de l'année 2024, tel comme les dernières années depuis 2014, l'arrêt d'un charriot au Sincrolift a continué d'empêcher de travailler à pleine capacité. Pour le secteur de la pêche, on peut dire que la paralysie du charriot représente un manque à gagner d'environ 300 M Fcfa annuel.

Nous avons été présent à la foire internationale du shipping de Posidonie, réalisé en Grèce pendant le mois de juin, et à la SMM, réalisé en Allemagne pendant le mois de septembre.

Cela nous a permis de contacter des clients importants dans les foires e revitaliser les contacts avec une partie de notre réseau d'agents.



Le meilleur client de l'année a été ASIA CHARM LTD, avec une facturation de 2,31 milliards de Fcfa sur 4 navires, suivi de PERTANKO MANAGEMENT, avec une facturation de 1,48 milliards de Fcfa et 1 navire; WILHEMSEN SHIP MANAGEMENT avec une facturation de 1,28 milliards de Fcfa et 1 navire; AFROPECHE avec une facturation de 1,24 milliards de Fcfa et 30 navires et ABC MARITIME, avec une facturation de 888 millions de Fcfa et 1 navire.

Parmi-les premiers 10 clients, cette année il y a 6 qui appartiennent aux navires marchands, 3 aux flottes de pêches et 1 à l'offshore.

Opérant essentiellement sur le marché international, Dakarnave procède à une politique de loyauté envers ses clients sans cesser, simultanément, d'essayer d'attirer de nouvelles opportunités. Dans ce contexte, nonobstant l'attention qu'elle continue à prêter à ses segments traditionnels de marché – flottes de pêche, marine marchande et de guerre – qui constituent une partie significative de son activité, Dakarnave a confirmé son activité auprès d'autres

segments, notamment parmi lesquels les unités qui opèrent dans la prospection pétrolière du Golfe de la Guinée: Supply-vessels et barges.

En 2024 l'activité s'est répartie comme suit, avec un total de facturation atteignant la valeur globale de 20 714 M Fcfa ⁽¹⁾ :

(1) L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires correspond au montant des travaux en cours.

DESIGNATION	2024			2023		
	Navires	Facturation	%	Navires	Facturation	%
Flotte de Pêche	133	6 103	30	103	3 732	23
Remorqueurs	13	1 543	7	6	830	5
Navires Marchands	41	12 277	59	34	10 075	60
Marines de Guerre	5	71	1	8	284	2
Unités «Off-shore»	2	670	3	7	1 690	10
Industrie	-	50	0	-	117	0
Total	194	20 714	100	158	16 728	100

Dakarnave maintient ses interventions sur les marchés régional et international. Des actions commerciales qui ont été développées au cours des dernières années, pour le maintien du niveau de satisfaction des clients ont continué, et avec l'appui de l'actionnaire de référence Lisnave Internacional, la société Dakarnave va développer tous les efforts pour continuer à obtenir les meilleures performances pour l'avenir.

Dakarnave poursuit toutes les démarches nécessaires pour encaisser les créances encore en contentieux.

3. Bilan et Indicateurs

Dakarnave considère la gestion de la qualité comme un facteur clé de succès dans le marché dans lequel elle opère; en effet, dans le cadre de sa politique générale, l'accent est mis sur l'amélioration, dans la durée, du système de management et d'organisation afin d'arriver à une production conforme aux normes internationales, une démarche résolument orientée vers la satisfaction du client.

Dakarnave veut élever son savoir technologique pour atteindre le statut de chantier le plus moderne dans la maintenance et la réparation navale sur la Côte Ouest de l’Afrique.

Dans la réalisation de l’objectif global relatif à sa mission, l’entreprise intègre, également, une politique de Protection, Qualité et Sécurité, afin, d’une part, de respecter la législation en vigueur et, d’autre part, de garantir à ses clients et à ses collaborateurs un environnement favorable, sécurisé. Elle gagnera à consolider son image de référence internationale dans le domaine de la réparation navale, le respect des normes étant une règle d’or dans le secteur.

Dakarnave se distingue par sa pertinence spécifique dans l’économie du Sénégal, présentant des caractéristiques éminemment exportatrices, dont l’importante Valeur Ajoutée Nationale qui est associée à son activité et le niveau élevé d’emploi. En 2024 Dakarnave a eu des exportations de 85,5% de son chiffre d’affaires, avec les ventes à l’exportation tournent autour de 17 020 M Fcfa, étant une entreprise qui contribue fortement à la richesse nationale.

En vue de l’obtention des avantages compétitifs, Dakarnave développe une philosophie de gestion budgétaire rigoureuse et la mise en œuvre des systèmes intégrés dans des domaines importants, comme la Qualité.

La certification ISO 9001-2008 a été un objectif qui a été concrétisé en 2013, et confirmé par les audits réalisés en 2014 et 2015. En 2019 Dakarnave a été mise à jour pour la norme ISO 9001-2015.

Pour répondre aux exigences du standard international en matière de sécurité et santé dans le travail, en 2017 Dakarnave obtient ainsi la certification OHSAS 18001. Pendant l’année 2021 l’entreprise a évolué vers la norme ISO 45000, considéré plus exigeante en matière de Santé et Sécurité au Travail.

Cette augmentation du niveau de certification constitue donc un atout supplémentaire pour renforcer la confiance de la clientèle commerciale de Dakarnave dans sa capacité d'effectuer des travaux en toute sécurité dans la gestion des risques.

Les questions relatives à l'Hygiène et à la Sécurité dans le travail, mais aussi la Sûreté, sont significatifs dans le quotidien du chantier. Ce quotidien, représente une population moyenne journalière de 600 personnes sur le chantier. En 2021 Dakarnave a eu le renouvellement du Code International pour la Sûreté des Navires et Installations Portuaires (certificat ISPS) pour une durée de 5 ans.

La qualification permanente de son cadre de personnel fait l'objet d'un investissement pour le présent et pour le futur.

Dakarnave continue l'implémentation d'une politique de développement du potentiel du chantier, concentrée sur deux facteurs principaux : ses actifs, sa productivité et ses ressources humaines.

Par rapport aux actifs propres et ceux attribués en concession, les installations, les infrastructures et équipements, comme les quais, les moyens d'élévation et tout le parc industriel, ont fait l'objet d'un grand effort financier de la part de la compagnie, qui a investi dans leur mise en œuvre et le maintien de leur certification.

Depuis la fin de la réhabilitation réalisée par l'État du Sénégal dans les infrastructures du chantier en 2003, Dakarnave a pris en charge tous les investissements nécessaires pour obtenir le niveau de performance actuelle. Ces investissements ont été appliqués dans le patrimoine de l'État, principalement, mais aussi dans les moyens de travail appartenant à Dakarnave.

Concernant la productivité, les investissements de Dakarnave ont été axés sur l'efficacité de l'utilisation de ses actifs. Au-delà des actions de formation professionnelle qui sont réalisées annuellement, Dakarnave a fait également des efforts dans l'application de méthodes organisationnelles dont la certification ISO 9001-20015.

Pour les infrastructures, notamment le dock flottant, ces efforts se sont concrétisés avec le renouvellement en 2019, du certificat de DNV-GL, lequel est valable jusqu'en juin 2024. Indépendamment de la continuité de la concession, les entretiens pour garantir cette infrastructure ont été fait en 2024.

Compte tenu de cette politique, nous considérons qu'au cours de l'exercice il y a eu une évolution, qui, à court ou moyen terme, peut conduire vers une modernisation des méthodes de travail, afin d'accroître la qualité et la productivité et d'attendre les niveaux fixés comme objectifs. L'obtention des moyens nécessaires pour faire face aux continus défis du marché de la réparation navale est le but de ces objectifs, en combinant rationalité économique et innovation technologique.



Les facteurs les plus importants qui constituent les grandes lignes stratégiques, sont:

- La performance du service de réparation, avec un minimum de délai et une meilleure qualité;
- Le coût
- Le réseau commercial;
- La capacité professionnelle et l'expertise des travailleurs.

Pour Dakarnave la définition des objectifs passe principalement par nos clients. Leurs besoins sont des informations clés pour la création des conditions de réponse au marché. Avec l'analyse de ces informations, il a été fait l'identification des moyens nécessaires pour garantir la compétitivité de la société.

Le volume d'activité obtenu depuis l'année 1999, date de démarrage du Contrat de Concession, a permis à Dakarnave de respecter tous ses engagements, notamment ceux qui découlent de la Concession. Avec un montant total de Ventes de 266 milliards de Fcfa cumulée pour cette période, la société a assuré le paiement de Main d'Ouvres équivalents à 82,8 milliards Fcfa et le versement à l'État de 12,3 milliards Fcfa au titre de redevances, ainsi que 20 milliards Fcfa en impôts et contributions à la sécurité sociale.

Pour les investissements dans les infrastructures concédées, le Dock Flottant, le Bassin de Radoub, le Syncrolift, le Slyphway, le Quai Selmer, les Bâtiments et les Grues, Dakarnave a déjà injecté un montant d'environ 11,2 milliards de Fcfa, les autres investissements ayant atteint 6,0 milliards de Fcfa.

L'amortissement du financement que l'Agence Française de Développement a octroyé à l'Etat sénégalais pour permettre la réhabilitation initiale du chantier à l'année 1999, a été complètement réglé en 2018. Le montant de 7,8 milliards, capital et les intérêts, a été réglé par une partie incluses dans les redevances payées par Dakarnave depuis le début de la concession.

Pour cette réussite, Dakarnave a toujours compté sur l'aide inestimable et indispensable de son actionnaire majoritaire Lisnave Internacional, aussi bien dans la fourniture du «Savoir Faire» indispensable, que dans l'aide commerciale matérialisée par la marque «LISNAVE».

Il faut remarquer que les techniciens déplacés par LISNAVE pour des travaux ponctuels, constituent un avantage inestimable, puisque l'urgence des travaux et l'exigence des clients, ne sont pas compatibles avec le temps nécessaire pour le lancement d'appels d'offres au marché. L'absence de visa concédé à des citoyens portugais par état du Sénégal permet à un spécialiste du groupe d'arriver à Dakar en moins de 24 heures.

Dans le cadre de la préparation de la finalisation de la concession, nous avons constaté le maintien d'un élevé niveau des frais de maintenance en 2024, qui ont atteint 1,4 milliards, en plus des investissements 8,6 M Fcfa dans les infrastructures concédés et 224 M Fcfa dans autres immobilisations.

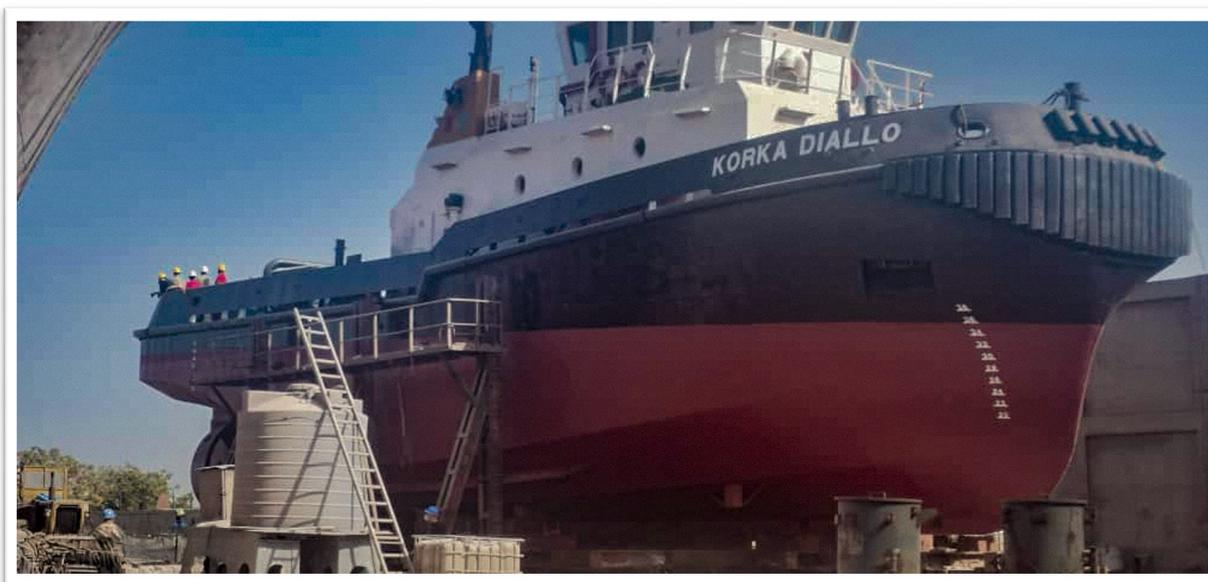
4. Participations Sociales

Notre filiale SATAC – Société Africaine de Traitement Anti-Corrosif, S.A., dans laquelle Dakarnave détient une participation de 76,22%, continue d'être un de nos principale sous-traitant.

Cette année, son chiffre d'affaires a atteint 431 M Fcfa contre 585 M Fcfa en 2023, soit une variation négative de 26% en relation à l'année précédente.

L'exercice 2024 de la société SATAC s'est soldé par un résultat net négatif d'environ 10 M Fcfa.

Les Capitaux Propres représentant en 2024 autour de 1,9 fois le capital social, restent à un niveau qui permet une solvabilité financière correcte grâce à une bonne couverture du passif. La valeur ajoutée et les fonds de roulement restent positifs avec de bons taux de liquidité. Au total la structure de la société reste équilibrée.



5. Plan des Investissements

Après la certification DNV du dock flottant obtenu en 2019 et étant valable jusqu'à l'année 2024, l'objectif de Dakarnave pour les années suivantes, était d'envisager le renforcement des moyens de production et sécurité.

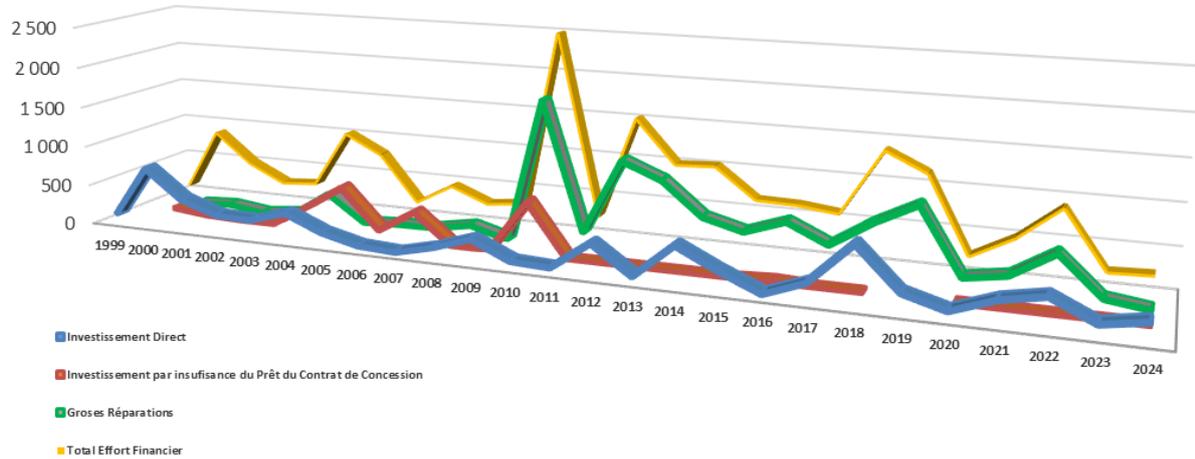
L'année 2020 avait été une année de crise due au COVID-19 et les investissements avaient été réduits au minimum indispensable. En 2021 il y a eu une reprise des investissements, qui ont atteint 498 M Fcfa. En 2022 il y a eu une forte augmentation des investissements, qui ont atteint 960 M Fcfa.

En 2023 et 2024 les investissements ont été fortement conditionnés par la préparation du chantier en vue de l'éventuelle fin de l'actuel contrat de concession. En effet, la communication du non-renouvellement automatique de la concession reçue des autorités de l'État du Sénégal, suivie d'un avenant de 8 mois, avec une échéance prévue pour le 28 février 2025, entraîne un délai d'accès trop court pour l'amortissement des investissements. Dans cette situation, le choix est retombé sur le renforcement de la maintenance des structures existantes, notamment les travaux du dock flottant.

Malgré cela, les travaux pour préparer le renouvellement de la certification du dock flottant ont été faits, aussi bien que pour les principales structures liées à la production.

- Les investissements dans le patrimoine concédé ont atteint 9 M Fcfa, les Bâtiments ont été les principales dépenses.
- Les investissements en équipements ont atteint 224 M Fcfa, ainsi réparti:
 - o Équipements et outillages de production: 214 M Fcfa ;
 - o Informatique: 8 M Fcfa, notamment des équipements informatiques et des logiciels;
 - o Le mobilier et équipement divers: 2 M Fcfa.

Investissement et Grosses Réparations



6. Ressources Humaines

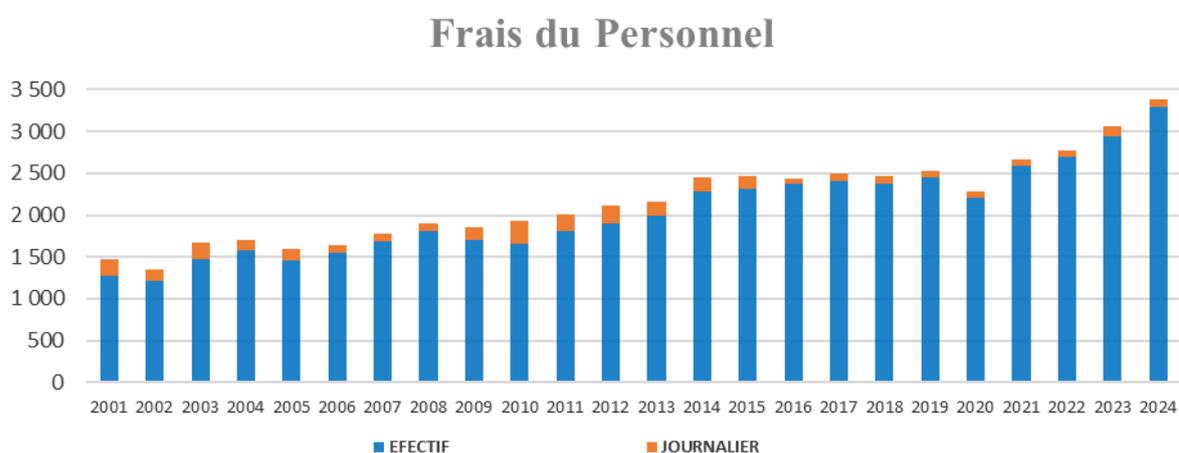
Nous avons poursuivi en 2024 la recherche d'une plus grande rentabilité des procédures afin d'augmenter le niveau de productivité de l'Entreprise et d'améliorer le contrôle des coûts à tous les niveaux.

Après avoir conclu une harmonisation des sursalaires par catégorie en 2013 et fixé à trois le nombre des échelons des sursalaires par catégorie professionnelle, nous avons continué la consolidation des procédures pour la rationalisation de la gestion des ressources humaines. Cette harmonisation permet d'établir une carrière professionnelle avec des motivations pour l'obtention de meilleures performances des agents et leurs avancements respectifs.

6.1. Charges du Personnel

Dakarnave a suivi depuis sa création une politique de remise à niveau annuelle du pouvoir d'achat des travailleurs. C'est pourquoi les valeurs de la grille des rémunérations de l'entreprise sont assez supérieures aux rémunérations officielles adoptées.

Les augmentations du barème salarial vérifiées depuis le début en 2000 jusqu'à 2024 a donné lieu à la poursuite de la politique de mise à jour annuelle des salaires. Cette augmentation a eu pour but le maintien/augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs.



Les charges de Personnel ont augmenté globalement de 15,2% en 2024 par rapport à l'année précédente. Les augmentations vérifiées principalement dans les primes, d'environ 17,7%, les transports, avec une augmentation de 16,3%, et dans les salaires/sursalaires du personnel, avec une augmentation d'environ 3,7%, résultant d'une amélioration des conditions pour les travailleurs, ont eu une grande influence sur le montant total et s'expliquent par une politique d'attribution de primes généreuse en fonction de l'évolution économique et d'un partage des résultats de l'entreprise.

Le recours au travail des expatriés, sait réduit progressivement depuis 2016. Actuellement il y a seulement 3 expatriés concentrés dans la direction de l'entreprise.

Le poids de la main d'œuvre journalière dans les charges globales du personnel en 2024 est d'environ 2,6%, contre 4,2% en 2023.



L'augmentation globale de des charges pour la main d'œuvre nationale en plus de 886 millions de Fcfa, incluant la sous-traitance et le personnel extérieur, a représenté 31,5% du chiffre d'affaires de 2024, contre 30,8% de l'année précédente, soit une augmentation de 16,5%, qui est en ligne avec l'augmentation de 13,9% dans le chiffre d'affaires.

Rubriques	2024	2023
Rémunérations	1 398 985 453	1 375 403 463
Travail Supplémentaire	451 264 615	463 319 513
Primes, Subsidés, Autres Rémunérations	1 165 335 551	735 578 396
Sous-total	3 015 585 619	2 574 301 372
Charges Sociales	365 372 072	359 460 892
Charges du Personnel	3 380 957 691	2 933 762 264
Personnel Extérieur	471 030 916	378 641 168
Sous-traitance	2 402 555 248	2 056 036 679
Total Charges de Personnel	6 254 543 855	5 368 440 111

Après une année 2023 très fortement chargée de travail, concentré dans la marine marchande, mais aussi dans l'offshore, et qui ont été un défi pour le chantier, l'Assemblée Générale Ordinaire de Dakarnave de 2024 a décidé de verser à chaque travailleur une prime, à titre extraordinaire, pour inciter, dans l'avenir, les salariés à se dépasser continuellement dans leur travail quotidien. Cette prime, qui a pour but reconnaître la participation des travailleurs à la performance obtenue en 2023 et pour les inciter à se dépasser continuellement dans leur travail quotidien, est en accord avec l'évaluation professionnelle et le niveau d'absentéisme de chaque travailleur.

6.2. Formation

Le programme annuel de formation a pour but de renforcer les capacités et compétences des travailleurs de tous les secteurs de l'entreprise afin de contribuer à l'amélioration des performances du chantier naval pour la satisfaction des exigences de qualité des services.

Depuis 2022 nous avons une salle de formation dans les installations de Dakarnave, ce qui permet de faire plus facilement des formations en interne.

Formations réalisées

Au total 18 actions de formations ont été réalisées, avec un cumul de 5 420 heures-Hommes (h/H), pour une prévision de 6 696 h/H. En tout, 198 agents tous secteurs confondus ont pu bénéficier d'une action de formation et l'indicateur de formation a été d'environ 81% en 2024 par rapport à l'objectif de réalisation des actions de formations.

TOTAL : 198 agents 4 804 heures/Hommes

Tous les secteurs de l'entreprise ont été concernés par des actions de formation pour le perfectionnement du personnel ouvrier, des agents de maîtrise et des cadres. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités de la production, ayant ce secteur bénéficié de la majorité des formations. Les formations réalisées en 2024 ont été les suivantes:

Production/Commercial:

- Alphabétisation langue française
- Certification soudeurs aux procédés 111
- Conduite de chariot élévateur
- Formation certification en soudage MIG
- Formation certification en soudage TIG
- Habilitation électrique- personnel non électricien
- Management équipes de projet
- Moteurs thermiques
- SolidWorks
- Techniques de manutention et élingage
- Techniques de traçage sur tôles

Administration:

- Gestion et planification stratégique de projet
- Prise de parole en public

Sécurité/Qualité / Sureté :

- Formation certification Contrôle visuel Niveau 2
- Formation certification Vacuum Test
- Formation certification MT PT UTG Niveau 2

Bureautique tous services:

- World
- Excel Avancé

6.3. Autres Indicateurs

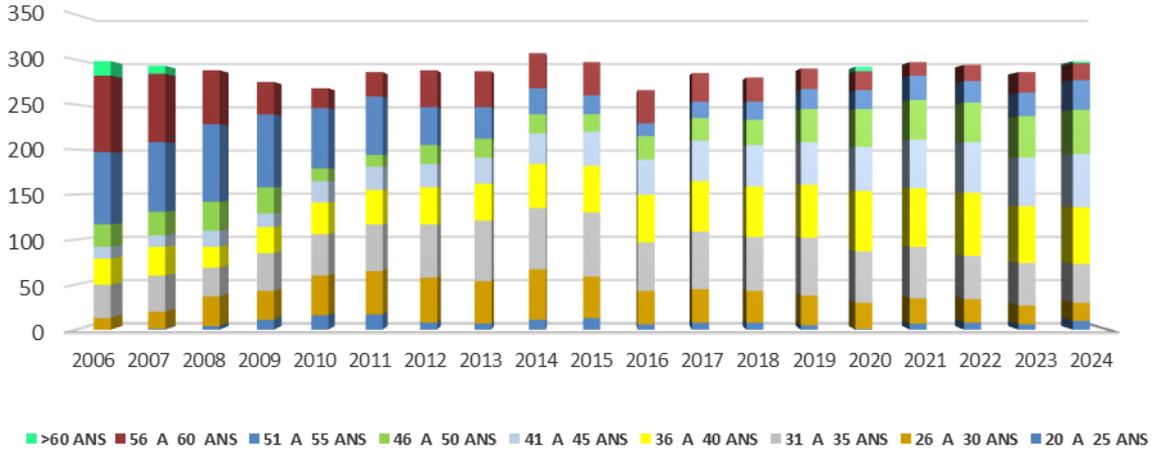
Le 31 décembre 2024, l'effectif global de Dakarnave était de 295 travailleurs :

- 223 agents effectifs
- 69 agents contractuels
- 3 agents expatriés

270 saisonniers ont été embauchés et 198 agents ont fait des stages pendant l'année.

En 2024 l'âge moyen des travailleurs est de 41 ans, avec environ 65% avec moins de 45 ans, contre les 67% en 2023. Pour les travailleurs avec un âge inférieur à 35 ans, ont passé de 26% en 2023 à 24% en 2024.

Personnel par Age



Dans l'esprit de l'accord interne établi avec les travailleurs, l'entreprise a financé le déplacement de deux pèlerins à la Mecque.



7. Situation Economique et Financière

Le tableau synthèse présenté ci-dessous montre l'évolution des indicateurs relatifs à l'exploitation de l'activité de la société pendant les derniers exercices :

Analyse du Compte de Résultat

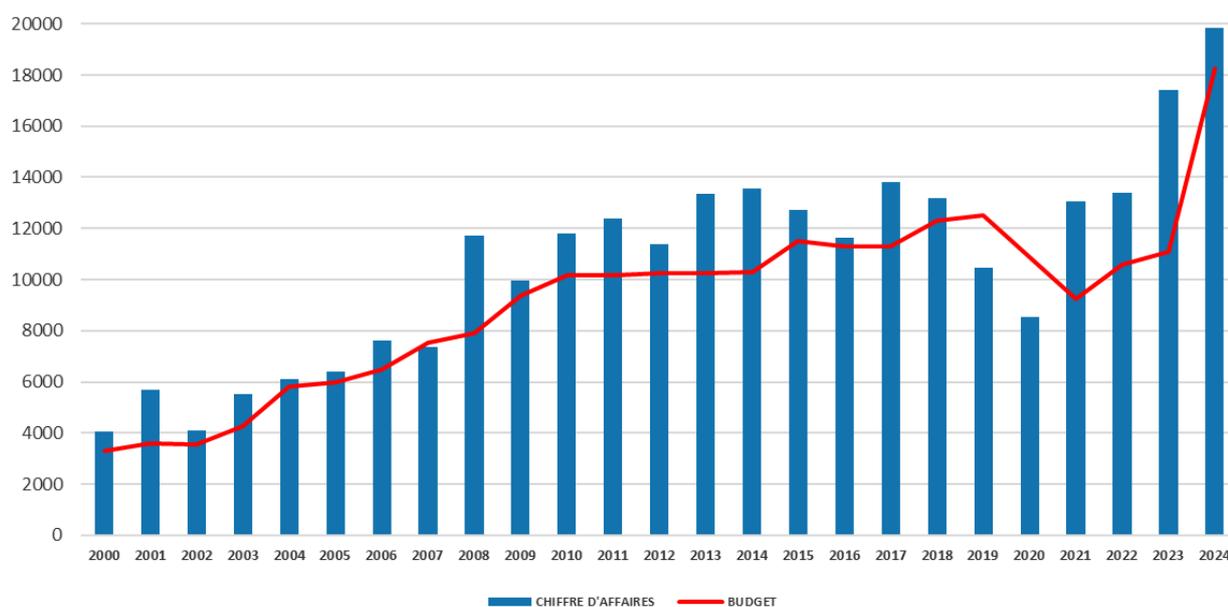
millions Fcfa

Intitulé	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'Affaires	8,523	13,040	13,380	17,428	19,849
Consommations Intermed.	4,420	6,833	7,819	9,804	10,626
Excedent Brut d'Exploitation	1,101	2,541	2,187	2,892	3,607
EBE/CA	12.9%	19,5%	16,3%	16,5%	18,2%
Résultat d'Exploitation	176	1,571	980	1,528	2,756
Résultat Net	134	1,272	854	1,212	2,135

Dakarnave a obtenu en 2024, un chiffre d'affaires de 19 849 M Fcfa résultant de la réparation de 194 navires, quatre grandes réparations de navires de la marine marchante incluses.

FCFA (MM)

BUDGET & CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL



Les charges du Personnel permanent ont représenté 17,0% du chiffre d'affaires en 2024, contre 16,8% en 2023. Cette structure nous permet de considérer que Dakarnave a une position flexible, qui évolue en accord avec le marché.

L'évolution de la rentabilité est notée sur les ratios constants du tableau ci-dessous relatif au Chiffre d'Affaires:

RATIOS	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur Brute de la Production	103,5%	102,3%	106,8%	102,3%	100,3%
Valeur Ajoutée Brute	39,6%	39,3%	35,5%	33,4%	36,2%
Cash-flow	14,2%	18,1%	15,7%	16,1%	16,0%
Rentabilité des Ventes	1,6%	9,8%	6,4%	7,0%	10,7%
Charges c/ Personnel	26,7%	19,8%	20,1%	16,8%	17,0%
Services Externes	43,9%	40,6%	45,6%	41,1%	41,9%
Dotations Amortissements	11,3%	7,0%	7,3%	7,5%	4,0%
Rentabilité des Capitaux Propres	1,6%	13,5%	9,0%	12,2%	21,9%
Rentabilité des Actifs	1,4%	10,9%	7,5%	9,4%	16,3%

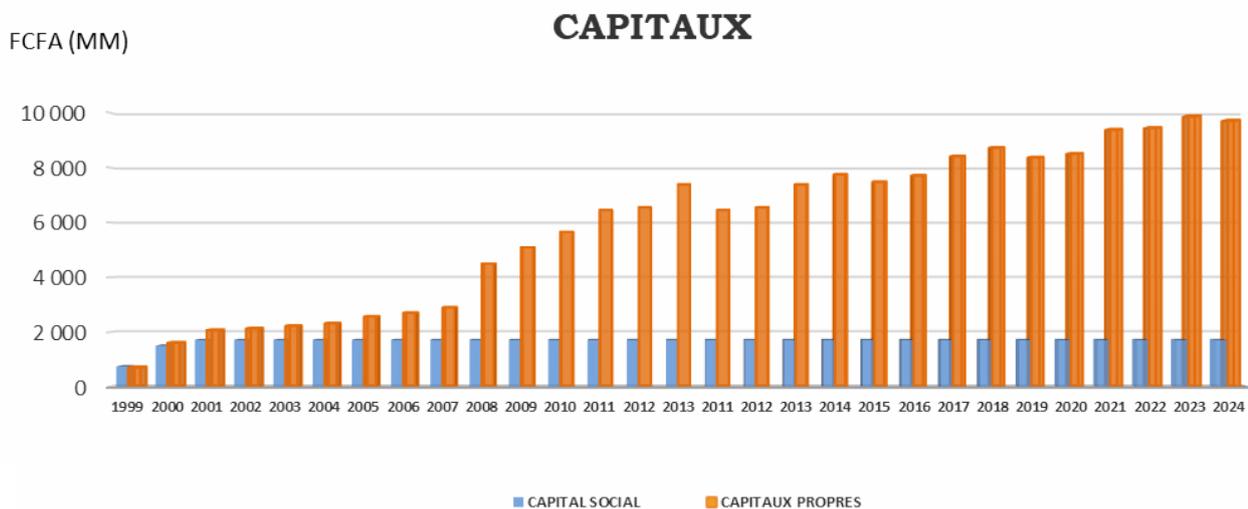
Il n'y a pas de conditions spécifiques pour assurer les variations du marché, notamment les risques de créances issues des activités pour le marché international. Cette situation oblige Dakarnave à faire son propre classement dans cette balance. Malgré cette situation, la structure financière de l'entreprise s'est améliorée significativement ces dernières années, tant à court comme à long terme.

La liquidité générale, la solvabilité et l'autonomie financière ont maintenu un bon niveau.

Tenant compte du cadre économique dans lequel Dakarnave a développé son activité depuis sa création, il faut souligner le fait qu'il a été possible de maintenir, au cours de ces dernières années, des ratios qui représentent une bonne performance.

RATIOS	2020	2021	2022	2023	2024
Passif Circulant / Active Circ.	20,8%	25,7%	23,4%	34,4%	37,7%
Passif C. Délai / Active C. Délai	12,5%	19,0%	15,4%	20,5%	19,9%
Solvabilité	656,7%	416,1%	487,0%	335,1%	291,0%
Autonomie Financière	86,8%	80,6%	83,0%	77,0%	74,4%
Liquidité Générale	481,4%	389,3%	427,3%	486,9%	474,1%
Fonds de Roulement/Actif Total	60,1%	64,2%	66,4%	71,3%	74,3%
Capital Propre/Capital Social	493,6%	544,5%	548,4%	573,0%	563,7%

Les Capitaux Propres, d'un montant de 9 735 M Fcfa au 31 décembre 2024, représentent plus de cinq fois et demie le Capital Social. Cette situation est due aux Résultats Nets et au fait que les actionnaires ont préféré maintenir une situation confortable dans l'entreprise, au lieu d'encaisser tous les résultats.



Les Résultats Nets dans cet exercice ont été de 2 135 M Fcfa.

8. Perspectives pour l'année 2025

L'avenant actuellement en vigueur fixait la date de fin de la concession au 28 février 2025.

Sur la proposition de l'État du Sénégal un nouvel avenant à prolongée la durée de la concession jusqu'au 28 février 2026.

En parallèle de cette extension, un appel d'offre international a été lancé le 10 février 2025 pour le renouvellement de la concession des Chantiers Navals de Dakar pour une nouvelle période de 20 ans. Cet appel d'offre comprend une phase de préqualification visant à identifier les candidats capables de répondre aux exigences techniques, financières et opérationnelles du projet. Dans ce cadre, Dakarnave a soumis son dossier de candidature, avec l'objectif de démontrer son expertise, ses capacités et son engagement envers la continuité du développement et de la modernisation des infrastructures navales à Dakar.

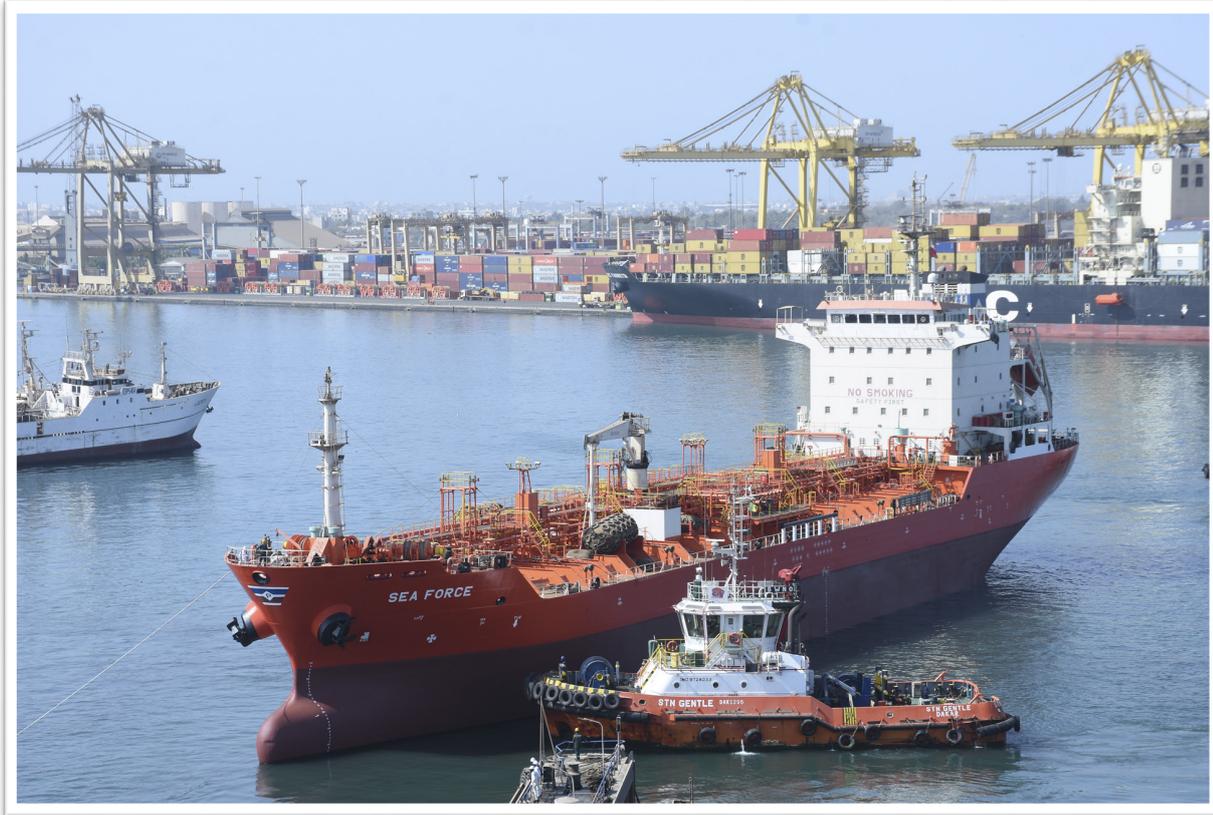
L'extension de l'avenant, d'une durée d'un an, permet de garantir une transition fluide pendant le déroulement de l'appel d'offre et d'assurer la bonne gestion des opérations actuelles des chantiers. Elle apporte aussi une augmentation substantielle des redevances en relation aux termes du contrat initial, mais permet une continuité indispensable avant que les nouvelles conditions, liées au renouvellement de la concession, soient définies.

De ce fait, l'entreprise continue à travailler normalement, tout en se préparant soit pour un nouvel contrat, soit pour la dévolution du patrimoine concédé au terme prévu de la concession.

Du point de vue commercial, outre la politique de fidélisation des clients déjà existants dans son portefeuille, notamment dans les secteurs de la marine marchante et de l'off-shore de l'activité pétrolifère, nous avons décidé de continuer à développer les actions commerciales auprès des clients, en vue de satisfaire leurs besoins.

Sur le plan de la formation, nous continuerons à donner la priorité au développement des compétences des travailleurs, tout en tenant le pari de la formation interne, de manière à sensibiliser les Travailleurs sur les aspects stratégiques, avec une attention particulière sur les bonnes pratiques de Qualité, Environnement, Sécurité et aussi Protection. C'est évidemment

avec des collaborateurs valorisés, formés et conscients de leur rôle dans notre organisation, que nous avancerons toujours avec une longueur d'avance sur la concurrence.



De cette manière, et après le développement de l'activité pendant toute l'année 2024, le Conseil d'Administration a eu des perspectives prudentes, basées sur le fait que l'actuel concession pourra avoir un nouvel avenant d'un an de plus.

Compte tenu de cette réalité, un budget de 15 450 M Fcfa a été établi pour de l'année 2025.

La répartition suivante pour atteindre le chiffre d'affaires ciblé :

▪ Flotte de pêche	5,28	milliards de Fcfa
▪ Remorqueurs	0,60	«
▪ Navires marchands	8.92	«
▪ Offshore	0,40	«
▪ Autres Travaux	0,25	«

Pour démontrer la volonté du groupe LISNAVE de continuer à collaborer activement au développement des chantiers navals de Dakar, un important budget d'investissement de 1,33 milliards de Fcfa a été établi pour l'année 2025.

Les besoins en gros entretiens et en investissements prioritaires sont ainsi répartis :

- 964 M Fcfa pour les grands travaux dans le dock flottant, notamment au niveau des attaches ;
- 227 M Fcfa dans les structures et équipements du Bassin de Radoub, Quay Selmer et Sincrolift ;
- 119 M Fcfa pour les équipements de production, dont l'achat d'outillage pour les divers ateliers, ainsi que la maintenance de la grue du bassin.
- 21 M Fcfa pour des outils et équipement de sécurité, control qualité, équipement informatique et mise à jour des logiciels, matériel de bureau et mobilier, sont les autres investissements prévus.

Le volume d'investissement prévu sera toujours en rapport avec les ressources nettes libérées par l'activité de Dakarnave.

9. Proposition d'affectation des résultats

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté l'existence d'un résultat positif net de de l'Exercice de 2024, qui s'élève à 2 134 918 578 Fcfa, propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter ce résultat comme suit :

- | | |
|---|---------------------------|
| ▪ Distribution des dividendes aux actionnaires | 1 967 871 000 Fcfa |
| ▪ Report à Nouveau | 167 047 578 Fcfa |

10. Remerciements

Pour conclure ce rapport, nous voudrions remercier nos Actionnaires pour leur présence franche et active à nos côtés, soit dans la fourniture inestimable du savoir-faire indispensable, soit dans l'aide commerciale matérialisée par la marque «LISNAVE».

À tous nos Clients, pour la confiance qu'ils ont placée en nos capacités, et nous espérons continuer à mériter leur choix.

Nous voudrions aussi souligner la collaboration inestimable avec la Marine Nationale, le Port Autonome de Dakar, la SIRN et les Commissaires aux Comptes dans l'exécution du Contrat de Concession.

À tous nos fournisseurs et en particulier à Lisnave Internacional, qui, ponctuellement, nous a donné les possibilités d'une gestion financière équilibrée.

Aux banques, notamment le Crédit du Sénégal, la SGS, la CBA, la BICIS et l'UBA, notre reconnaissance pour le soutien qu'ils nous ont toujours accordé.

Un mot de reconnaissance à nos collaborateurs à tous les niveaux, par leur engagement toujours présent dans la poursuite et dans l'exécution responsable de notre mission commune.

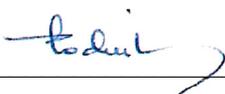
Dakar, le 5 mars 2024

Le Directeur Général

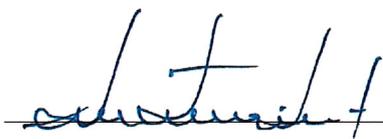


Serge Marie Lionnel Cazemajou

Les Administrateurs



José António L. M. Rodrigues



José António Ferreira Mendes



José António Teixeira

BILAN ET COMPTES

DAKARNAVE

Adresse de l'entreprise :

BLD DU CENTENAIRE DE LA COMMUNE DE DAKAR

Numéro d'identification 01 35675 2 G 3

Durée de l'exercice n (en mois) :

Clos le

Durée exercice N-1 (en mois) :

Clos le

A - BILAN - SYSTEME NORMAL

Ref.	ACTIF	Note	2024		2023		Ref.	PASSIF	Note	2024		2023	
			Brut	Amort/Prov.	Net	Net				Net	Net		
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	3	185 908 559	174 971 471	10 937 088	13 972 893	CA	Capital	13	1 727 000 000	1 727 000 000	-	
AE	Frais de développement et de prospection		-	-	-	-	CB	Apporteurs, capital non appelé	13	-	-	-	
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		185 908 559	174 971 471	10 937 088	13 972 893	CD	Primes liées au capital social	14	-	-	-	
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	-	CE	Ecart de réévaluation	3e	-	-	-	
AH	Autres Immobilisations incorporelles		-	-	-	-	CF	Réserves indisponibles	14	373 267 099	373 267 099	-	
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	3	14 695 893 937	14 032 741 592	663 152 345	1 216 794 192	CG	Réserves libres	14	330 901 658	330 901 658	-	
AJ	Terrains		-	-	-	-	CH	Report à nouveau	14	5 169 387 776	6 252 977 875	-	
AK	Bâtimens		7 845 369 615	7 839 502 379	5 867 236	120 789 303	CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ; ou Perte -)	15	2 134 918 578	1 212 259 401	-	
AL	Aménagements, agencements et installations		2 685 296 557	2 576 082 645	109 213 912	414 918 911	CL	Subventions d'investissement	15	-	-	-	
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		3 939 388 885	3 414 019 437	525 369 448	639 156 620	CM	Provisions réglementées	15	-	-	-	
AN	Matériel de transport		211 613 880	203 137 131	8 476 749	20 016 558	CP	TOTAL CAPITALS PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES (I)		9 735 475 111	9 896 406 033	-	
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	14 225 000	-	14 225 000	21 912 800	DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	-	-	-	
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	4	88 725 654	3 000 000	85 725 654	85 725 654	DB	Dettes de location acquisition	16	-	-	-	
AR	Titres de participation		41 110 000	3 000 000	38 110 000	38 110 000	DC	Dettes de location acquisition	16	746 086 092	584 287 742	-	
AS	Autres immobilisations financières		47 615 654	-	47 615 654	47 615 654	DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (II)		746 086 092	584 287 742	-	
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I+II+III)		14 970 528 150	14 210 713 063	759 815 087	1 316 492 739	DF	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)		10 481 561 203	10 480 693 775	-	
BA	ACTIF CIRCULANT HAO (IV)	5	-	-	-	-	DH	Dettes circulantes HAO	5	3 200 321	13 887 942	-	
BB	STOCKS ET ENCOURS (V)	6	2 463 042 075	203 870 798	2 259 171 277	2 323 837 470	DI	Clients, avances reçues	7	576 224 828	753 419 611	-	
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES (VI)		5 619 017 989	981 498 135	4 637 519 854	4 563 502 240	DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	622 213 707	897 490 860	-	
BH	Fournisseurs, avances versées	17	149 017 408	-	149 017 408	99 944 948	DK	Dettes fiscales et sociales	18	1 205 756 949	606 491 672	-	
BI	Clients	7	5 038 443 933	981 498 135	4 056 945 798	3 975 101 581	DM	Autres dettes	19	69 489 919	94 283 137	-	
BJ	Autres créances	8	431 556 648	-	431 556 648	488 455 711	DN	Provisions pour risques à court terme	19	122 158 513	2 998 443	-	
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV+V+VI)		8 082 060 064	1 185 368 933	6 896 691 131	6 887 339 710	DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)		2 599 044 237	2 368 571 665	-	
BQ	Titres de placement	9	-	-	-	-	DQ	Banques, crédits d'escompte	20	-	-	-	
BR	Valeurs à encaisser	10	-	-	-	8 894 280	DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	-	-	-	
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	5 424 099 222	-	5 424 099 222	4 636 538 711	DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF (IV)		-	-	-	
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF (VII)		5 424 099 222	-	5 424 099 222	4 645 432 991	DV	Ecart de conversion - Passif (V)	12	-	-	-	
BU	Ecart de conversion - Actif (VIII)	12	-	-	-	-	DZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)		13 080 605 440	12 849 265 440	-	
BZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)		28 476 687 436	15 396 081 996	13 080 605 440	12 849 265 440				13 080 605 440	12 849 265 440	-	

DAKARNAVE	Durée de l'exercice n (en mois) :	12
Adresse de l'entreprise :	Clos le	31/12/2024
BLD DU CENTENAIRE DE LA COMMUNE DE DAKAR		12
Numéro d'identification 01 35675 2 G 3	Clos le	31/12/2023

A - COMPTE DE RESULTAT - SYSTEME NORMAL

Réf.	LIBELLES		Note	2024	2023
TA	Ventes de marchandises A	+	21	-	-
RA	Achats de marchandises	-	22	-	-
RB	Variation de stocks de marchandises (+ ou -)	-/+	6	-	-
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			-	-
TB	Ventes de produits fabriqués B	+	21	-	-
TC	Travaux, services vendus C	+	21	19 831 577 199	17 355 797 087
TD	Produits accessoires D	+	21	17 414 632	72 516 532
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)			19 848 991 831	17 428 313 619
TE	Production stockée (ou déstockage)	-/+	6	-	-
TF	Production immobilisée		21	-	-
TG	Subventions d'exploitation		21	-	-
TH	Autres produits	+	21	63 750 607	166 947 338
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	12	-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	22	-	-
RD	Variat° de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6	139 126 372	453 932 694
RE	Autres achats	-	22	4 780 398 215	4 147 840 598
RF	Variat° de stocks d'autres approvisionnements	-/+	6	-	-
RG	Transports	-	23	67 606 474	59 943 014
RH	Services extérieurs	-	24	7 520 421 533	6 381 688 496
RI	Impôts et taxes	-	25	42 790 632	544 853 195
RJ	Autres charges	-	26	652 949 003	180 252 251
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)			6 987 702 953	5 826 750 709
RK	Charges de personnel	-	27	3 380 957 691	2 933 762 264
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)			3 606 745 262	2 892 988 445
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et aux dépréciations	+	28	-	229 764 578
RL	Dotations aux amortissement, aux provisions et aux dépréciations	-	3C&28	946 589 878	1 594 298 187
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD +TJ + RL)			2 660 155 384	1 528 454 836
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	96 274 484	58 354 227
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+	28	-	-
TM	Transfert de charges financières	+	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29	-	-
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28	-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			96 274 484	58 354 227
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE +XF)			2 756 429 868	1 586 809 063
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	3D	-	5 800 000
TO	Autres produits HAO	+	30	-	-
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	3D	-	-
RP	Autres charges HAO	-	30	-	-
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)			-	5 800 000
RQ	Participation des travailleurs	-	30	-	-
RS	Impôt sur le résultat	-	37	621 511 290	380 349 662
XI	RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)			2 134 918 578	1 212 259 401

CERTIFICATION

Dakarnave
Chantiers Navals de Dakar S.A

Rapport général du Commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Madame, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- l'audit des états financiers de la société Dakarnave Chantiers Navals de Dakar S.A. établis en Francs CFA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Dakarnave Chantiers Navals de Dakar S.A comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes aux états financiers annuels.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous Incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 5 mars 2025.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du Commissaire aux comptes.

2. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux comptes
RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

Le 10 avril 2025

